

Convention de comptes d'instruments financiers, PEA et PEA-PME – Annexe tarifaire - Personnes physiques

Tarifs exprimés Toutes Taxes Comprises (TTC)

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

- Pour les comptes-titres ordinaires :
Forfait annuel fixe, avec ou sans encours : **20,00 €**
- Pour les PEA et PEA-PME :
Forfait annuel fixe, avec ou sans encours : **30,00 €**

Pour 2025, les frais sont plafonnés à un forfait par type de compte : compte-titres ordinaire, PEA, PEA-PME (soit 3 forfaits maximum pour une personne physique).

DROITS DE GARDE

Coût annuel sur encours titres globaux : **0,20 %**

Les droits de garde sont prélevés trimestriellement à terme échu sur le compte-espèces, avec pour assiette la valorisation des actifs (hors espèces) chaque trimestre au dernier jour de Bourse.

FRAIS SUR OPÉRATIONS

- EMTN ou TCN - souscriptions / rachats : **6,00 €**
- OPC - souscriptions / rachats OPC : **5,00 €**

Pour les frais des instruments financiers, se référer aux Documents d'Informations Clé.
Pour les versements programmés, les frais d'opération ne seront pas appliqués sous réserve d'un minimum d'investissement par OPC de **150 €** par mois.

AUTRES OPÉRATIONS

- Transferts de titres entrants / sortants
 - Titres français (CTO et PEA*) - coût à la ligne : **12,00 €**
 - Titres étrangers - coût à la ligne : **48,00 €**
- Virements sortants
 - SEPA - coût à l'opération : franco
 - Vers la France en virement urgent - coût à l'opération : **6,00 €**
 - SWIFT et internationaux - coût à l'opération : **48,00 €**
- Clôture de compte
 - Par compte clôturé : gratuit
 - Par PEA ou PEA-PME clôturé ou transféré : **96,00 €**
- Nantissement compte / lignes sur un compte - coût à l'opération : **120,00 €**
- Donation / bénéficiaire - coût à l'opération : **120,00 €**
- Succession : **0,40 %** de l'encours global avec un minimum de **240,00 €** et plafonné à **1 140,00 €**
- SATD / Oppositions administratives / Mains levées - coût à l'opération : **54,00 €**
- Édition de l'IFU : **1,68 €**
- Édition du kit d'accueil : **0,24 €/ pli**
- Gestion des NPAI : **12,00 €**

* Conformément à la réglementation en vigueur, la facturation d'un transfert PEA / PEA-PME ne peut excéder 150 € TTC par compte.

Les frais sont prélevés trimestriellement à terme échu sur le compte-espèces.
Conditions tarifaires applicables au 1^{er} juillet 2024, susceptibles de modifications. Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) et hors frais d'envois postaux.
Toute mesure d'ordre législatif ou réglementaire ayant pour effet de modifier les présentes Conditions tarifaires sera applicable dès son entrée en vigueur.